DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 avril 2013

Nombre de Conseillers

En exercice: 15

Présents: 13

Suffrages exprimés: 13

Pour: 13 Contre: 0 Abstentions: 0 L'an deux mil treize

le 05 avril

le Conseil Municipal de la commune de HAUTEFAGE-LA-TOUR

dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Guy VICTOR

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mars 2013

PRESENTS: VICTOR Guy, ROGER Jean-Claude, LAFOSSE Jean-Marie, BERDINELLE André, COLLIE Patrice, DUMAS Jean Paul, SIMON Marie-France, SABATHE Frank, BRANQUET Sylvie, LAHAYVILLE Aimé, BERNOU Christiane, RICHAUD Aline, LACOMBE Jean Claude.

ABSENTS - EXCUSES: GALLI Marie-Laure, COURTY

Jacques.

Secrétaire de séance : Patrice COLLIE

ORDRE DU JOUR

- Annulation de la dette du budget annexe multiservice à la commune (Délibérations du 31/03/2000 et 06/04/2001)
- Vote des taux d'imposition 2013
- Présentation et vote du Budget primitif 2013 et des budgets annexes (Lotissement et Multiservice)
- Adhésion de la commune de BOUSSES au Syndicat Départemental EAU
 47
- Questions diverses.

22-2013 Annulation de la dette du budget annexe multiservice à la commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que lors de la création du Multiservice une avance du budget principal a été versée au profit du budget annexe multiservice d'un montant de 1 126 057 francs soit 171 666,28 € et par délibérations successives en date du 31 mars 2000 et 06 avril 2001, il avait été décidé que cette avance serait remboursée par une échéance annuelle constante de 48 000 francs soit 7317.55€.

Vu les difficultés financières du budget annexe, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler la dette du budget annexe multiservice.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'annuler la dette du budget annexe multiservice à compter du 01/01/2013.
- Et dit que le solde de l'avance restant dû soit 83 855,68 € est transformé en subvention.

23-2013 Vote des taux d'imposition 2013

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de voter les taux d'imposition 2013 et présente à cet effet l'Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013, N°1259.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vote les taux suivants :

Taxe d'Habitation 7,64
Taxe Foncière (bâti) 9,97
Taxe Foncière (non bâti) 72,91

24-2013 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 - COMMUNE

Le conseil municipal, entendu les propositions du Maire, vote le budget primitif 2013 de la commune comme suit :

Investissement:

Dépenses : 459 327.00 Recettes 528 340.00

Fonctionnement:

Dépenses : 631 602.00 Recettes 631 602.00

Pour rappel total budget:

Investissement:

Dépenses : 607 317.00 (dont 147 990.00 de RAR)
Recettes 607 317.00 (dont 78 977.00 de RAR)

Fonctionnement:

Dépenses : 631 602.00 Recettes 631 602.00

25-2013 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 – REGIE LOTISSEMENT

Le conseil municipal, entendu les propositions du Maire, vote le budget primitif 2013 de la Régie lotissement comme suit :

Investissement	:
	÷

Dépenses :	50 000.00
Recettes	248 921.00

Fonctionnement:

Dépenses:	219 648.00
Recettes	311 770.00

Pour rappel total budget:

Investissement:

Recettes

Dépenses :	50 000.00
Recettes	248 921.00
Fonctionnement:	
Dépenses :	219 648.00

26-2013 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 - MULTISERVICE

Le conseil municipal, entendu les propositions du Maire, vote le budget primitif 2013 du multiservice comme suit :

311 770.00

Investissement:

Dépenses :	7 322.00
Recettes	7 322.00

Fonctionnement:

Dépenses :	438 471.00
Recettes	438 471.00

Pour rappel total budget:

Investissement:

Dépenses :	7 322.00
Recettes	7 322.00
Fonctionnement:	
22.00	

Dépenses :	438 471.00
Recettes	438 471.00

27-2013 Adhésion de la commune de BOUSSES au Syndicat Départemental EAU 47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 5211-18 et L 5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation,

Vu la délibération du 18 septembre 2012 par laquelle la commune de BOUSSES a acté le souhait d'adhérer au Syndicat Départemental EAU 47 afin de bénéficier de l'expertise, de l'appui technique et administratif dudit syndicat.

Considérant que le Syndicat EAU 47 a consulté la commune par courrier en date du 08 mars 2013.

Qu'il convient de délibérer sur le principe de cette adhésion

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- DONNE son accord pour l'adhésion de la commune de BOUSSES au Syndicat Départemental EAU 47
- DONNE pouvoir au Maire pour signer la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

La présente séance comprend les délibérations n° 22/2013 au n° 27/2013

Le Maire, VIÇTOR Guy